

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

○ Pour : 27

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/09

OBJET DE LA SEANCE :

Syndicat Départemental
d'Energies Haute-Loire

Election des délégués

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2017-10-23/03 en date du 23 octobre 2017 approuvant l'avenant n°23 aux statuts de la Communauté de Communes listant toutes les compétences communautaires, et notamment l'aménagement des zones d'activité et la maintenance du réseau d'éclairage public.

Il rappelle également la délibération n° DC/2017-10-23/10 en date du 23 octobre 2017 approuvant d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire afin de lui transférer plusieurs compétences (travaux d'éclairage public et maintenance et entretien de l'éclairage public) et désignant des délégués pour siéger au sein de son comité syndical.

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale (article 5711-1),

Considérant les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire prévoyant le nombre de délégués de la Communauté de Communes au sein de ce syndicat,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041309-DE
Reçu le 17/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- élit les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire :

MEMBRE TITULAIRE

- o Gilles JURY

MEMBRE SUPPLEANT

- o Gilles CIBERT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041309-DE
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le